



Envision AESC



Le réseau
de transport
d'électricité

PROJET D'UNITE DE FABRICATION DE BATTERIES

ENVISION AESC - RTE
NORD ET PAS-DE-CALAIS

Résumé non technique de l'étude d'impact



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

L'article R.122-5 du Code de l'environnement requiert un résumé non technique pour l'étude d'impact.

Pièce maîtresse pour l'enquête publique, le résumé non technique vise à faciliter la lecture de cette étude. Document synthétique et non technique, il se veut accessible au public non-spécialiste et a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques annexées présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

L'objectif d'Envision AESC et de RTE est de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de sécurité industrielle, dès la conception des installations, tout est fait pour limiter l'impact sur l'environnement.

À ce jour la demande d'autorisation environnementale porte seulement sur la partie usine sous maîtrise d'ouvrage Envision AESC. Le raccordement électrique, prévu à partir de 2025 sous maîtrise d'ouvrage RTE, est en cours de définition à ce stade et fera l'objet d'une procédure spécifique déposée par RTE. L'étude d'impact abordera les incidences du projet global sur l'environnement, et sera actualisée, si nécessaire, lors de la future demande d'autorisation par RTE, en application de l'article L122-1-1- III.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	4
PRÉSENTATION DU PROJET	5
CHIFFRES CLÉS DU PROJET	8
RAISONS DU CHOIX DU PROJET	9
DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT	11
COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES	13
ÉTUDE D'IMPACT	15

La présente demande d'autorisation environnementale concerne :

- l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour l'exploitation d'une usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques :
 - rubrique 3670 : capacité de consommation de solvant organique,
 - rubrique 4120-1 : substance de toxicité aiguë catégorie 2 susceptible d'être présente dans l'installation. L'usine sera classée Seveso Seuil Haut en raison des quantités stockées d'oxydes métalliques pour la fabrication de l'électrode positive.
- l'enregistrement au titre des ICPE notamment pour le stockage des matières premières et produits finis mais aussi pour d'autres activités :
 - rubrique 1510 : entrepôt couvert de matières combustibles,
 - rubrique 2560 : travail mécanique des métaux,
 - rubrique 2940-2 : application de colle pour l'assemblage de module,
 - rubrique 4331 : stockage ou emploi de liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3.
- la déclaration au titre des ICPE pour le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles mais aussi pour d'autres activités :
 - rubrique 1434 : installations de chargement de véhicules citernes de liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C,
 - rubrique 1436 : stockage ou emploi de liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C,
 - rubrique 1978 : consommation de solvants organiques,
 - rubrique 2925 : ateliers de charge d'accumulateurs électriques,
 - rubrique 4150-1 : substance de toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique catégorie 1 susceptible d'être présente dans l'installation.
- l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol (rubrique 2.1.5.0) ;
- l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau compte tenu de la destruction de zones humides (rubrique 3.3.1.0) ;
- la dérogation « espèces et habitats protégés » au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Le projet prend place à cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Le périmètre du projet comprend :

- la composante d'Envision AESC : site ICPE, usine de fabrication de composants de batteries pour les véhicules électriques composées de 4 phases,
- la composante RTE : raccordement électrique de 225 000 volts, nécessaire à partir de la 2^{ème} phase, prévu en 2025.

Le site Envision AESC sera localisé sur les communes de Cuincy (59), Lambres-lez-Douai (59) et Brebières (62). Les coordonnées Lambert 93 du centre du site sont les suivantes :

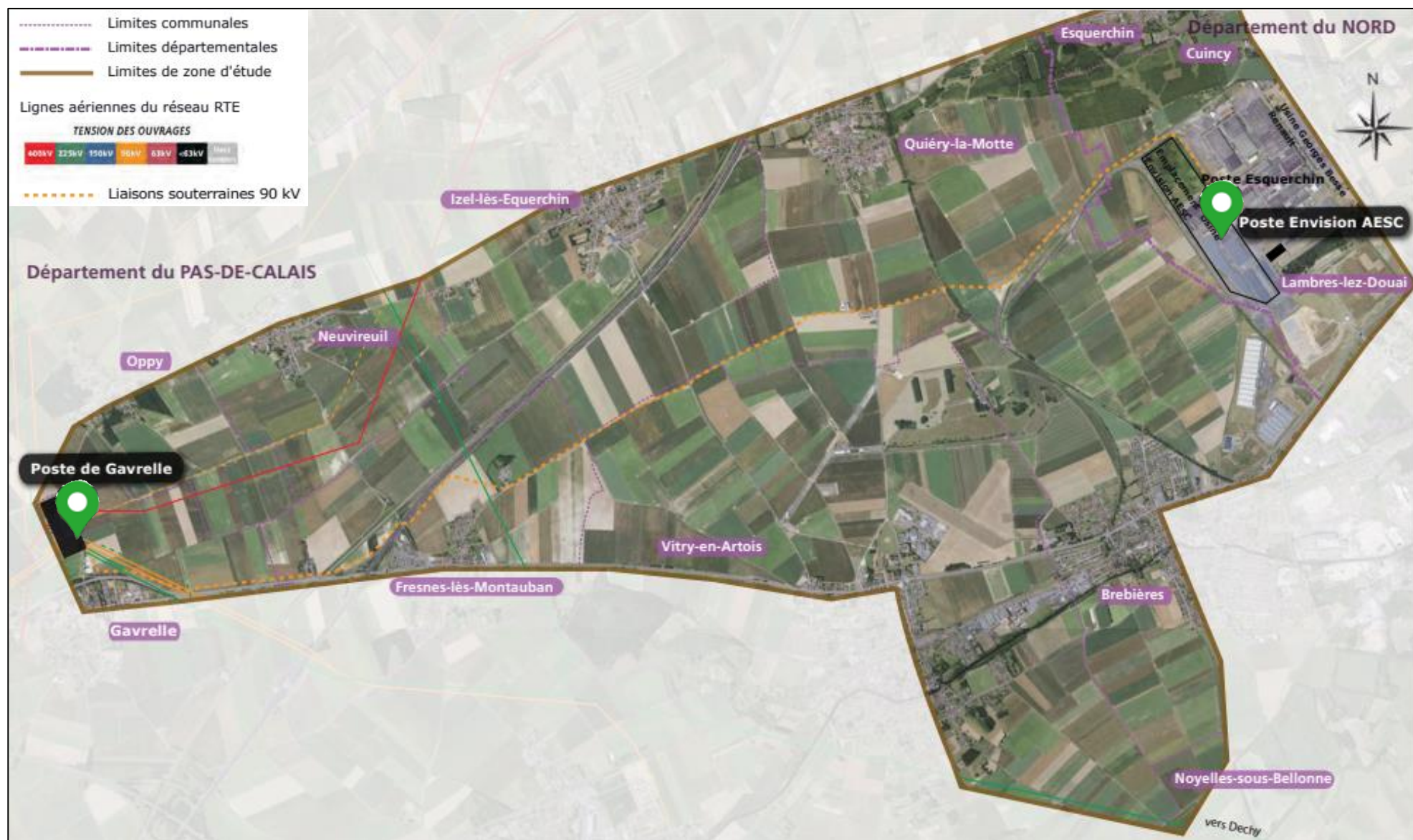
- X : 701, 958 km ;
- Y : 7 028,791 km.

L'implantation du site d'Envision AESC se fera sur les parcelles cadastrales détaillées dans le tableau ci-dessous.

Commune	Section	Parcelle	Surface parcelle (m²)	Surface projet (m²)
Lambres-lez-Douai	A	889	6 063	6 063
		891	35	35
		892	943 483	411 647
		893	116 429	116 429
		911	85 133	11 939
		913	35 413	12 486
Cuincy	AP	28	1 096 409	120 680
Brebières	ZC	93	98 367	12 543
TOTAL				691 822

Les communes éventuellement concernées par la ligne électrique souterraine sont les suivantes : Oppy (62), Gavrelle (62), Neuville (62), Fresnes-lès-Montauban (62), Izel-lès-Équerchin (62), Vitry-en-Artois (62), Quiéry-la-Motte (62), Brebières (62), Noyelles-sous-Bellonne (62), Esquerchin (59), Cuincy (59) et Lambres-lez-Douai (59).

Les figures en page suivante permettent de localiser la zone d'étude de la ligne RTE ainsi que le site d'Envision AESC.





Volume d'activités :

L'usine d'Envision AESC est destinée à la production de cellules et modules de batteries pour véhicules électriques routiers. Le processus débutera à l'étape de fabrication de la matière active des cathodes et anodes pour aboutir à l'assemblage des cellules en un module prêt à être monté en pack batteries. Envision AESC vise une capacité de production de 31,5 GWh à l'horizon 2030 ce qui permettra d'alimenter 500 000 véhicules.

Une nouvelle double liaison souterraine à 225 kV sera créée entre le poste RTE de Gavrelle et le poste électrique d'Envision AESC pour assurer les besoins en électricité du projet à partir de 2025.

Emplois créés :

Le projet d'Envision AESC participera à la reconversion industrielle du territoire avec la création de 1 000 à 1 200 emplois à la mise en service de l'installation prévue en 2024, avec environ 750 opérateurs de production, 250 techniciens en maintenance et qualité et 100 ingénieurs et cadres. En fonction des commandes reçues et de l'extension potentielle de l'usine, 3 000 emplois ou plus pourraient être créés à terme sur l'ensemble du projet.

Investissements :

L'investissement total du projet d'Envision AESC est de 3 milliards d'euros d'ici 2030, intégrant les coûts de financement pour le raccordement éventuel.

Le financement du projet sera pris en charge à 40 % par Envision AESC, par le biais d'emprunt et d'investissement propre.

Le projet bénéficiera, pour la première phase, de subventions régionales et nationales estimées à environ 27 millions d'euros. Pour les phases futures, liées à la montée en capacité de production jusqu'à 31,5 GWh, ces subventions pourraient aller jusqu'à 68 millions d'euros. Les financements publics prévus ont pour but d'accompagner le démarrage des usines de nouvelles générations de batteries.

Planning :

Le démarrage des travaux de construction de la première phase est prévu pour fin 2022. Ils devraient s'achever mi-2024. La production de la première phase de 9 GWh est prévue pour le second semestre 2024. Ensuite, les travaux et le démarrage des phases suivantes devraient s'échelonner de 2024 à 2030. Un nouveau raccordement électrique sera créé pour le démarrage de la phase 2, mi-2025.

Le choix du projet :

Envision AESC porte le projet de construction et d'exploitation d'une usine de composants de batteries des véhicules électriques dans le Douaisis. Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions du comité stratégique de la filière automobile afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO₂ (fin des véhicules thermique en 2040 et neutralité carbone en 2050) et de création d'emplois dans le Douaisis.

Il permet de répondre à l'enjeu de décarbonation du secteur de transport :

- le véhicule électrique à batterie contribue 3 fois moins au réchauffement climatique par rapport à un véhicule thermique,
- 85 % des batteries sont aujourd'hui importées d'Asie.

La future usine d'Envision AESC s'inscrit pleinement dans la dynamique de localisation de la production en Europe. Le projet contribue ainsi à l'émergence d'une filière européenne des batteries, aux côtés des constructeurs et fournisseurs européens de véhicules électriques.

Mettre en œuvre le projet sur un autre site :

Le choix du Douaisis répond à la volonté du constructeur automobile de rapprocher ses partenaires de ses sites de production. Cela doit permettre au groupe Renault d'optimiser la logistique pour l'acheminement des composants des véhicules électriques, et notamment des modules de batteries depuis les ateliers de production jusqu'aux lignes d'assemblage de Renault, et ainsi d'améliorer la performance industrielle et environnementale de sa production.

De plus, la région Hauts-de-France offre un bassin d'emploi et de compétences disponibles dans un contexte où l'activité liée à la fabrication de moteurs thermiques est amenée à diminuer dans les années à venir.

Plus largement, l'installation de l'usine d'Envision AESC doit permettre d'accompagner le projet ElectriCity de Renault et de constituer un véritable écosystème de la mobilité électrique dans les Hauts-de-France.

S'appuyer sur d'autres technologies :

Les véhicules à hydrogène avec pile à combustible permettent de parcourir de 350 km à 600 km en fonction des modèles et de la technologie, et se rechargent en quelques minutes. Toutefois la technologie hydrogène présente encore plusieurs inconvénients pour être économique et performante à court terme :

- l'hydrogène, n'existant pas dans sa forme naturelle, a besoin d'une transformation par l'homme selon un procédé très consommateur en énergie. De plus, la majeure partie de la production d'hydrogène provient des énergies fossiles avec un fort impact sur l'environnement.
- le transport et la distribution de l'hydrogène restent problématiques du fait de sa très faible densité volumique.

Mettre en œuvre un projet plus réduit :

La batterie constitue une part importante du coût des véhicules électriques, près de 40 %. Il est donc crucial de réduire ce coût autant que possible. Cette réduction passe notamment par la massification de la production.

Dans un contexte concurrentiel où les grands fournisseurs mondiaux de batteries pour véhicules électriques produisent en très grande série, si la société Envision AESC veut être compétitive face aux leaders du marché et viable économiquement, elle doit construire des usines de grande envergure ou " gigafactory ".

Par ailleurs, Envision AESC a revu son projet initial dont l'emprise s'étendait sur la zone de boisement humide à l'est du site et a abandonné l'idée d'installer une usine de capacité de 9GWh sur cette zone. Une phase 3 sera donc construite de capacité de production plus réduite (4.5 GWh) sans impactée la partie boisée. Cette prise en compte de l'environnement à générer un surcoût important pour le porteur de projet.

L'usine d'Envision fabriquera les batteries lithium-ion destinées aux véhicules électriques à partir des matières premières.

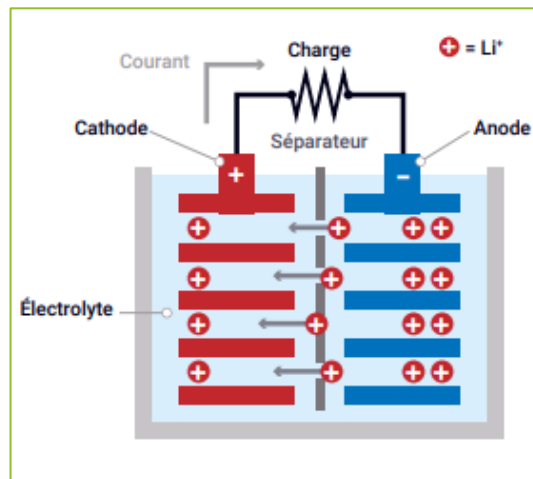


Figure 1. Schéma de fonctionnement d'une cellule

Le procédé de fabrication comprendra 3 grandes phases :

- Fabrication des électrodes : préparation du mélange et application sur un support métallique pour constituer les cathodes et anodes
- Fabrication des cellules : empilement des électrodes et test des cellules,
- Fabrication des modules : assemblage des cellules en module prêt à être monté sur les véhicules.

Le projet prévoit une première phase d'une capacité de 9 GWh en 2024, puis entre 2024 et 2030 la mise en place du raccordement électrique ainsi que la construction progressive des trois autres phases pour atteindre au total une capacité de 31,5 GWh.

Le nouveau raccordement d'électricité envisagé par RTE consistera à créer, à partir du poste électrique d'Envision AESC (59), deux liaisons souterraines à 225 000 volts en courant alternatif :

- une liaison électrique principale d'environ 13 kilomètres, jusqu'au poste électrique de Gavrelle (62) au sein duquel les équipements nécessaires à l'accueil de la nouvelle liaison seront installés,
- une alimentation de secours souterraine à 225 000 volts qui sera créée en piquage depuis la ligne aérienne à 225 000 volts Gavrelle-Dechy. Le point de jonction entre la ligne aérienne à 225 000 volts et une liaison souterraine sera réalisé par un pylône aérosouterrain. Un tel pylône sera à installer sur la ligne aérienne existante, sur le tronçon traversant les communes de Brebières et Noyelles-sous-Bellonne (62).

En courant triphasé, un circuit est composé de trois câbles électriques, soit pour le projet 2 x 3 câbles. Les câbles sont à isolement synthétique et âme aluminium ou cuivre. Leur section sera déterminée à l'issue des études de détails.



Figure 1. Les 3 câbles d'une liaison à âme aluminium

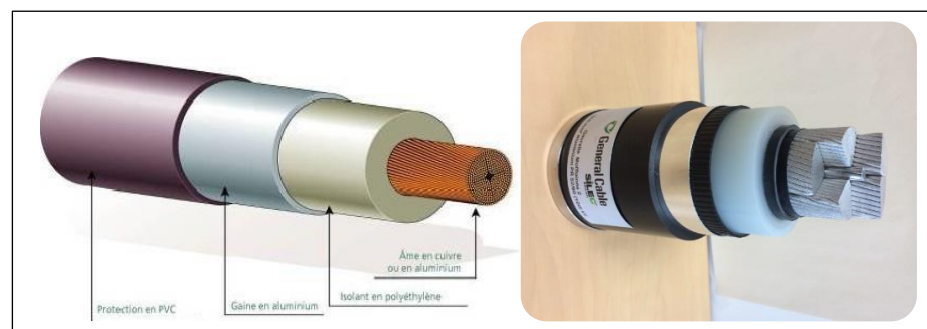


Figure 2. Liaison souterraine constituée de 3 câbles à isolation synthétique

Le projet sera implanté sur des anciens terrains de l'usine Georges Besse de Renault, sur lesquels a cessé toute activité.

Les différents documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes auxquels le projet est soumis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

L'usine d'Envision AESC est compatible avec l'ensemble des plans, schémas et programmes.

Pour le raccordement RTE, l'état des lieux des PLU est réalisé pour analyser la compatibilité. L'analyse intègre les PLU des communes listées dans le tableau ci-dessous. Pour les autres schémas, plans et programmes, le raccordement est compatible.

Thème	Type de document	État du document	Situation du projet
URBANISME	Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Cuincy, de Lambres-lez-et de Brebières.	Modifié respectivement le 12/06/2019, le 12/02/2015 et le 20/12/2019	Compatible
	PLUi de la communauté urbaine d'Arras	Approuvé le 19/12/2019	Sera étudié
	PLU d'Izel-lès-Equerchin, de Quiéry-la-Motte, de Noyelles-sous-Bellonne, d'Oppy, et de Vitry-en-Artois	Approuvé respectivement le 18/02/2014, le 13/12/2019, le 14/06/2018, le 15/12/2016, et le 28/02/2014	Sera étudié
	Schéma de Cohérence Territorial de Grand Douaisis	Approuvé le 17/12/2019	Compatible
	Schéma de Cohérence Territorial d'Osartis-Marquion	Approuvé le 26/06/2019	Compatible
	Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrageois	Approuvé le 26/06/2019	Compatible
	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France	Approuvé le 04/08/2020	Compatible
SOL / SOUS-SOL / EAUX	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picardie 2022-2027	Approuvé le 15/03/2022	Compatible
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont	En projet	Compatible
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Aval	Approuvé le 5/07/2021	Compatible
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sensée	Approuvé le 21/02/2020	Compatible
MILIEU NATUREL	Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	Approuvé le 04/08/2020	Compatible
AIR/CLIMAT	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France	Approuvé le 04/08/2020	Compatible
	Plan Climat Air Énergie Territorial Grand Douaisis 2020-2026	Approuvé le 15/12/2020	Compatible
	Plan de Protection de l'Atmosphère	Approuvé le 27/03/2014	Compatible
DÉCHETS	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France	Approuvé le 04/08/2020	Compatible

S'agissant d'un projet de création d'une usine de batteries visée par la réglementation IED et SEVESO, celui-ci est soumis à la réalisation d'une étude d'impact. L'objectif de l'étude d'impact est de présenter l'état initial de la zone du projet puis les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement ainsi que les mesures prises pour les Éviter, les Réduire voire les Compenser (démarche « ERC »).

Par la suite, seront présentés, par thématique (milieu humain, milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, cadre de vie) :

- les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- les incidences notables du projet (malgré des mesures de conception et de respect de législation en vigueur) ;
- les mesures « ERC » associées ; les mesures compensatoires sont nécessaires si l'incidence résiduelle après les mesures d'évitement et de réduction est significative ; dans la suite, seront ainsi présentées les mesures « ER » (d'évitement et de réduction), puis les éventuelles mesures « C » (de compensation) ;



Le volet sanitaire fait ensuite l'objet d'un chapitre spécifique.

Une cotation est adoptée pour l'incidence brute et l'incidence résiduelle. Elle est définie ci-après.

	Nul ou négligeable		Modéré		Positif
	Faible		Fort		

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu humain sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Urbanisme	Zone UE : zone urbaine à vocation économique destinée à recevoir des activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services. Servitudes I4 relatives à l'établissement des canalisations électriques La zone d'étude du raccordement RTE est concernée par trois SCOT, l'Arrageois (62), Marquion Osartis (62), et Grand Douaisis (59). Toutes les communes possèdent un plan local d'urbanisme (PLU), hormis Esquerchin (59), Fresnes-lès-Montauban (62), et Neuville (62) qui dépendent du Règlement national d'Urbanisme (RNU).
Population	Cuincy : 6 421 habitants, population en légère baisse. Lambres-lez-Douai : 5 071 habitants, population en légère baisse. Brebières : 5 083 habitants, population en légère augmentation. La zone étudiée pour le raccordement RTE comporte les communes rurales peu denses du plateau et au sud une zone urbaine.
Activités sociaux- économiques	Territoire minier Zone industrielle de l'usine Georges Besse de Renault Baisse de l'activité et de l'effectif sur le site de Renault L'agriculture est orientée vers la grande culture à dominante céréalière et betteravière. Des zones localisées peuvent être irriguées. L'activité touristique est peu développée.
Voies de communication et réseaux	Aire d'étude à proximité d'axes nationaux et départementaux (autoroute A1, A21, RD621, RD650,). Accès au site par l'Est. Ligne grande vitesse (TGV) Lille-Paris, située à 3 km à l'Ouest et ligne TER Douai-Arras à 1,3 km au Sud. Ligne électrique sur la zone de projet. Une voie ferrée, la D960, et la Scarpe canalisée sont les infrastructures situées au sud de la zone d'étude du raccordement RTE. Le projet de RER Grand Lille à l'horizon 2030 qui reliera Lille à l'axe Douai-Arras, s'inscrira entre Quiéry-la-Motte et Brebières sur le tracé d'une voie ferrée existante, en partie désaffectée. Un aéroport est situé à Vitry-en-Artois. Des canalisations de transport de gaz naturel haute pression convergent vers le poste à gaz de Fresnes-lès-Montauban. Un hydrogénéducteur géré par Air Liquide traverse la zone d'étude du raccordement RTE.
Risques technologiques	Aire d'étude non concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Sites SEVESO Seuil bas à 260 m au Sud (FEDRUS) et à 2 km au Sud-Est (SIPC) Canalisations de gaz avec flux de 3, 5 et 8 kW/m² présents au sud de la zone d'étude. L'usine automobile Renault s'étend entre Cuincy et Lambres-lez-Douai. C'est sur ce site que s'implantera le projet d'usine de batterie Envision AESC. Cette usine ressortira des installations classées SEVESO seuil haut.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ En phase travaux, les consignes de circulation seront scrupuleusement respectées afin d'éviter tout accident.
- ⇒ Aucune nouvelle voie routière n'est nécessaire pour desservir le site, un échangeur D621/D650 va être aménagé par le Département du Nord.
- ⇒ Dans l'éventualité d'un passage des liaisons souterraines RTE en milieu agricole, le mode de pose des câbles sera adapté. RTE mettra en place des modalités d'intervention spécifiques pour minimiser tout impact sur le milieu agricole et permettre l'exploitation des terres après les travaux.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Foncier et situation administrative	La zone de projet est localisée sur des terrains vendus par Renault à l'EPF qui transférera la propriété à la communauté d'agglomération du Douaisis. Une cessation partielle des activités est en cours. Envision sera locataire des terrains.	Travaux et Exploitation		/	/	
Urbanisme	Le projet n'aura pas d'incidence sur l'urbanisme.	Travaux et Exploitation		/	/	
Démographie	Le développement de l'emploi aura un effet positif sur la démographie du secteur d'étude.	Travaux et exploitation		/	/	
Activité agricole	Le site Envision AESC n'est pas localisé sur un terrain agricole.	Travaux et Exploitation		/	/	
	L'incidence des liaisons souterraines RTE ou d'un nouveau pylône sur les activités agricoles est faible.	Travaux et Exploitation		/	/	
Activités économiques	Le projet sera à l'origine de retombées économiques locales positives lors du chantier (restauration et hôtellerie).	Travaux		/	/	

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	Le projet permettra : la création d'emploi, la production de batteries électriques sur le marché français, l'amélioration durable la fiscalité locale, la valorisation du site de Renault.	Exploitation		/	/	
Trafic	Le projet sera à l'origine d'une augmentation du trafic lié aux travaux de construction de l'usine (quelques dizaines de camions par jour en moyenne).	Travaux		/	/	
	L'usine Envision AESC sera à l'origine du trafic de 69 poids lourds et 3 000 véhicules légers par jour au maximum pour les 4 phases	Exploitation		/	/	
	Pour le raccordement RTE, les travaux entraîneront le trafic de quelques engins de chantier. Les axes de communication routiers à très grande circulation, le réseau ferré et les canaux seraient franchis en forage dirigé. La zone chantier peut occuper la chaussée, dispositions prises pour laisser à la circulation la plus grande largeur possible.	Travaux		/	/	
Risques technologiques	Le projet ne sera pas à l'origine de risques technologiques en phase travaux.	Travaux		/	/	
	L'usine ne sera pas responsable d'accidents majeurs.	Exploitation		/	/	
Santé humaine	L'étude des risques sanitaires montre que le projet ENVISION AESC est acceptable en terme d'impact sanitaire. L'interprétation de l'état des milieux montre que le projet est compatible avec les usages constatés sous réserve d'un contrôle renforcé sur le Cobalt dans le milieu Air.	Exploitation		Récupération des solvants, filtres, charbon actif, conception des cheminées	Non estimable	

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu physique sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeux
Climat	Le climat sur le secteur est qualifié d'océanique tempéré avec une pluviométrie de 776,8 mm pour 128,5 jours de précipitations par an en moyenne, des températures moyennes mensuelles sont comprises entre 3,5 °C et 18,3 °C et des vents fréquents.
Topographie	Localisation au cœur du bassin minier sur plateau de limons fertiles en Artois et Douaisis, traversé par l'Escrebieux et bordé au Sud par la Scarpe. Topographie relativement plane au droit du site, altitude autour de 42 m NGF.
Sol et sous-sol	Zone de limons de lavage ou limons quaternaires sur craie blanche du Sénonien et d'alluvions modernes. Spots de pollution modérée en métaux lourds et en COHV suite aux anciennes activités de l'usine de Renault.
Eaux souterraines	Masse d'eau souterraine à dominante sédimentaire « <i>Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée</i> » (FRAG006 / FRAG306). Mauvais état global, bon état quantitatif et mauvais état chimique. Bon état quantitatif et qualitatif général, faible pollution au droit du site. Absence de captages AEP à proximité mais captages d'eau individuels à 300 m en aval de l'aire d'étude de l'usine. Aire d'alimentation des captages de l'Escrebieux sur la zone d'étude du raccordement RTE.
Eaux superficielles	Scarpe canalisée amont (AR48), située à 2,1 km à l'Est, qualité chimique moyenne et mauvais potentiel écologique. Utilisation de Scarpe canalisée amont pour diverses activités de loisir (pêche, base nautique, navigation de plaisance ...).
Risques naturels	Zone du projet potentiellement sujette aux inondations de caves voire aux débordements de nappe. Risque d'inondation possible du aux remontées de la nappe phréatique. Faible aléa retrait-gonflement des argiles sauf au sud de la Scarpe : aléa moyen. Zone de sismicité de niveau 2 sur 5 (faible).

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

Climat

- ⇒ L'utilisation et l'entretien des véhicules en phase chantier et phase d'exploitation seront menés de manière à limiter les rejets atmosphériques.
- ⇒ Les camions électriques seront privilégiés, limitant ainsi les émissions de CO₂ par rapport au transport routier traditionnel.
- ⇒ L'usine fonctionnera entièrement en électricité et évite d'utiliser les systèmes de combustion à gaz qui sont des émetteurs de CO₂ et de NO_x.

Sol/sous-sol et Eaux souterraines

- ⇒ Le projet a été conçu de manière à éviter tout risque de pollution des sols, des eaux souterraines (présence de cuves de rétention, étanchéité de certaines aires d'activité, choix approprié des matériaux, maintenance préventive, moyens de confinement des eaux d'extinction d'incendie).
- ⇒ Le raccordement électrique RTE pourrait passer dans des périmètres de protection de captage.

Eaux superficielles

- ⇒ Envision AESC cherche à limiter son impact au vu du contexte de sécheresse récurrente dans le Nord en utilisant l'eau du canal de dérivation de la Scarpe pour ses besoins industriels limitant ainsi la consommation d'eau potable aux besoins sanitaires.
- ⇒ Pour limiter sa consommation en eau, Envision AESC choisira des matériaux limitant les fuites et appliquera une maintenance préventive.
- ⇒ Les eaux industrielles seront traitées et respecteront les valeurs d'émission réglementaires avant leur rejet dans le canal de dérivation de la Scarpe.
- ⇒ Pour la réalisation du raccordement électrique RTE, le franchissement de la Scarpe canalisée est probable, un forage dirigé sera à prévoir par RTE, il pourrait provoquer des impacts sur la qualité des eaux superficielles en cas de fuite de bentonite (rare).

Risques naturels

- ⇒ L'usine sera conçue pour pouvoir recueillir les eaux pluviales ruisselant sur ses surfaces imperméabilisées (toitures et voiries) et respectera la doctrine de gestion des eaux pluviales pour les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation dans les Hauts-de-France.
- ⇒ Les eaux pluviales ruisselant sur les voiries et donc potentiellement polluées par des hydrocarbures seront traitées par un séparateur à hydrocarbures.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence du projet sur le milieu physique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description des incidences	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Climat	Les rejets de gaz d'échappement par les camions ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur le climat.	Travaux		/	/	
	L'usine d'Envision AESC contribue au développement des voitures électriques et à l'atteinte des objectifs des politiques nationales en matière de transition énergétique. Une fois posés, les liaisons souterraines RTE ou le pylône n'ont pas d'impact significatif sur le climat et la qualité de l'air.	Exploitation		/	/	
Topographie	Les aménagements ne sont pas de nature à modifier significativement la topographie du site.	Travaux		/	/	
	Le projet n'aura pas d'incidence sur la topographie.	Exploitation		/	/	
Sol	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux, de déchets et aux eaux usées issues du chantier seront maîtrisés.	Travaux		/	/	
	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux stockages de produits et déchets dangereux et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	Exploitation		/	/	
Sites et sols pollués	Le projet d'aménagement est compatible avec la zone du projet.	Travaux et Exploitation		/	/	
Hydrogéologie	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux usées issues du chantier seront maîtrisés. Pour le raccordement RTE, lors du forage dirigé sous la Scarpe canalisée, risque de fuite de bentonite maîtrisé	Travaux		/	/	
	La consommation d'eau potable est faible.			/	/	

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description des incidences	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux stockages de produits et déchets dangereux et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	Exploitation		/	/	
	La consommation d'eau potable concerne exclusivement les besoins sanitaires. L'impact est négligeable.			/	/	
Hydrologie	Pas de consommation d'eau du canal pour la phase travaux.	Travaux		/	/	
	Le projet consomme l'eau du canal de dérivation de la Scarpe pour les besoins industriels.	Exploitation		/	/	
	Les eaux usées industrielles seront rejetées après traitement dans le canal de dérivation de la Scarpe. Les eaux pluviales seront infiltrées sur site après passage par des bassins et par un séparateur à hydrocarbures.	Exploitation		/	/	
Risques naturels	Faible artificialisation des sols, car le site est principalement imperméabilisé. L'incidence des liaisons souterraines RTE ou du pylône aérosouterrain sur le risque inondation est nulle.	Travaux et exploitation		/	/	

PRINCIPALES MESURES DE SUIVI

⇒ Les rejets des eaux usées feront l'objet d'une surveillance périodique.

⇒ Les eaux souterraines feront l'objet d'un plan de surveillance à partir des piézomètres positionnés en latéral, en amont et en aval par rapport à la future usine et au sens d'écoulement de la nappe.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Un diagnostic faune-flore a été réalisé pour inventorier les espèces présentes ou pouvant être présentes sur la zone du projet.

Thème	Enjeux
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aire d'étude concernée par aucun zonage. ZNIEFF de type 1 "Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais" à 2 km de l'aire d'étude. Réserve naturelle régionale FR9300075 "Marais de Wagnonville" situé à 3,9 km de l'aire d'étude. Site Natura 2000 FR3100504 "Pelouses métalliques" (Zone Spéciale de Conservation) situé à plus de 5 km de l'aire d'étude. Pour le raccordement RTE, 3 ZNIEFF de type 1 en dehors mais proches de la zone d'étude.
Habitats naturels	Présence d'une diversité d'habitats boisés plus ou moins bien conservés incluant des Frênaies d'enjeu fort et des Peupleraies entretenues sur remblais d'enjeu faible. L'aire d'étude constitue un enjeu écologique considéré comme globalement faible pour les habitats naturels. La forte naturalité du site (non-entretien depuis plusieurs décennies) offre des conditions intéressantes pour le développement de milieux pionniers allant des friches minérales aux boisements climaciques sur la partie nord du site. Présence de zones humides dans la vallée de l'Escrebieux et sur le site de l'usine Georges Besse (RENAULT).
Flore	Présence de l'Orobanche du lierre (<i>Orobanche hederæ</i>), espèce patrimoniale rare en région sur la partie sud de la friche. Présence de la Dactylorhize tachetée (<i>Dactylorhiza maculata</i>), espèce patrimoniale rare en région au niveau d'une clarière dans la friche boisée au nord de l'aire d'étude. Présence de l'Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), espèce patrimoniale protégée régionalement présente de manière importante au sud de l'aire d'étude dans la prairie colonisée par les ligneux. Le raccordement RTE passerait par des zones à enjeu très faible, hormis passage éventuel sur des friches herbeuses qui pourraient contenir des espèces protégées.
Avifaune (oiseaux)	Avifaune nicheuse des cortèges des milieux boisés et des milieux semi-ouverts : Enjeux globalement moyens à localement forts liés à la présence de 16 espèces patrimoniales nicheuses au sein du secteur de boisement au sud de l'aire d'étude et au sein de la friche au nord de l'aire d'étude. Avifaune migratrice et hivernante : Diversité faible : 30 espèces contactées en période hivernale et de migration postnuptiale, essentiellement composé d'espèces sédentaires d'enjeu faible. Habitats d'intérêt limité pour la halte migratoire ou l'hivernage hormis pour des passereaux communs. Le raccordement RTE pourrait rencontrer des espèces patrimoniales ou protégées (busard, faucon pèlerin..). Présence possible du Choucas des Tours au poste de Gavrelle.

Thème	Enjeux
Insectes	Présence du Tetrix des carrières (<i>Tetrix tenuicornis</i>) observé sur les voies ferrées désaffectées et la plupart des milieux ouverts en bordure de la friche au nord du site. Un individu d'Argus vert (<i>Callophrys rubi</i>) observé fin mai en lisière de voie ferrée sur l'extrême nord du périmètre d'étude. Les remblais calcaires retrouvés sur le site constituent un habitat favorable à cette espèce classiquement retrouvée en région sur les secteurs au sol pauvre (dunes, terrils, coteaux et friches). Le Phanéroptère commun (<i>Phaneroptera falcata</i>) semble bien présente dans l'ensemble des zones semi-ouvertes de l'aire d'étude essentiellement sur la moitié sud occupée par des zones de pelouses sèches en cours d'enrichissement et des fourrés arbustifs.
Amphibien	Diversité spécifique faible : 3 espèces communes à très communes fréquentant uniquement le boisement au sud de l'aire d'étude. Aucune espèce patrimoniale. Une espèce protégée (Crapaud commun).
Mammifères terrestres	Diversité spécifique faible, aucune espèce remarquable.
Chiroptères	Diversité spécifique faible : 2 espèces et un groupe d'espèces. Deux espèces remarquables protégées et patrimoniales dont une d'enjeu faible et une d'enjeu moyen (Pipistrelle de Nathusius). Fréquentation importante de la zone pour la chasse et le transit et présence possible de gîtes au sein de l'aire d'étude ou de nombreux arbres à cavités sont présents sur le boisement au sud de l'aire d'étude.
Continuités écologiques	L'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucun réservoir de biodiversité, ni aucun corridor écologique identifiés au SRCE. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, un réservoir de biodiversité de type zone humide est retrouvé à environ 2 km au nord-est. Des corridors écologiques de type « zones humides », « terrils » et « rivières » sont également retrouvés à distance. Le site d'étude est assez isolé au sein d'une mosaïque d'industries, d'entrepôts et de commerce, en périphérie de l'agglomération Douaisienne (située à l'est de l'usine). Néanmoins, quelques reliquats de milieux forestiers sont présents au sud et au Nord du site ; la plaine agricole est également présente à l'ouest du site industrielle. Pour le raccordement RTE, un corridor écologique forestier passe à l'est du poste de Gavrelle.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ Les mesures mises en œuvre pour le milieu naturel ne sont pas classées en tant que mesure de conception mais comme mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Elles sont présentées ci-après.
- ⇒ Concernant le raccordement RTE, le niveau d'incidence sur les espèces sera complété par une étude écologique.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES ERC

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aire d'étude concerné par aucun zonage réglementaire et d'inventaire. Présence de ZNIEFF à 2 km du site Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 Pour le raccordement RTE, une étude écologique détaillera les incidences sur les ZNIEFF et le réseau Natura 2000 à partir d'un projet plus précis.	Travaux et exploitation		/	/	
Habitats naturels	Destruction et dégradation physique des habitats Altération biochimique des milieux	Travaux et Exploitation		Le projet initial a été retravaillé afin de proposer le projet de moindre impact	Non estimable	
Flore	Destruction ou dégradation physique d'individus ou d'habitats propice à l'Ophrys, espèce protégée en NPDC Destruction ou dégradation physique des habitats de l'Orobanche du lierre, espèce patrimoniale Pour le raccordement RTE, une étude de terrain autour du projet vérifiera la présence éventuelle de flore protégée à éviter.	Travaux et exploitation		Envision AESC va créer un habitat favorable aux espèces protégées impactées pour compenser l'effet du projet Un dossier de dérogation a été réalisé	Non estimable	
Avifaune (oiseaux)	Destruction ou dégradation d'habitats d'espèces Altération biochimique des milieux Destruction d'individus Dégradation des fonctionnalités écologiques	Travaux et exploitation		La période des travaux sera adaptée et des dispositifs de limitation des nuisances seront mis en place Concernant le poste RTE de Gavrelle, travaux réalisés en dehors de la période de	Non estimable	

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
				reproduction des choucas. Sur les parcelles agricoles, visite d'un écologue pour déterminer la présence de nid d'espèces protégées (busard...).		
Entomofaune (insecte)	Destruction ou dégradation physique des d'individus et d'habitats d'espèces du Tétrix des carrières et du Phanéroptère commun	Travaux		La période des travaux sera adaptée et aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé	Non estimable	
Herpétofaune (amphibiens et reptiles)	Dérangement et destruction d'individus pour les amphibiens	Travaux		La période des travaux sera adaptée et des abris seront installés	Non estimable	
	Aucune incidence attendue pour les reptiles	Travaux et exploitation			/	
Mammifères (hors chiroptères)	Destruction, altération d'habitats d'espèces Destruction d'individus Dégradation des fonctionnalités écologiques	Travaux		Des abris seront installés et des dispositifs de limitation des nuisances seront mis en place	Non estimable	
Chiroptères (chauves-souris)	Destruction, altération d'habitats d'espèces Destruction d'individus Dégradation des fonctionnalités écologiques	Travaux et Exploitation		Des dispositifs de limitation des nuisances seront mis en place	Non estimable	
Continuités écologiques	Aucune incidence sur les continuités écologiques	Travaux et Exploitation		/	/	
Zones humides	Présence de 5,7 ha de zones humides sur le site. Destruction de 0,148 ha pour la construction de la phase 4. Raccordement RTE choisi pour éviter les zones humides, une étude complémentaire	Travaux et Exploitation		Restauration d'une zone humide et compensation de 800% de la surface impactée sur la zone du projet MC01 - Création de boisements et fourrés humides	/	

Incidence brute				Mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	sera menée autour du projet de raccordement.			MC02 - Création et gestion d'une roselière et d'un prairie humide MC03 - Plantation d'une haie		

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au paysage et au patrimoine sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeux
Paysage	Aire d'étude dans les paysages du bassin minier. Perceptions éloignées limitées (zone d'étude plane). Perceptions rapprochées limitées par Renault.
Patrimoine	Aire d'étude non concernée par un périmètre de protection de monument historique, le plus proche étant situé 1,4 km au Sud. Sites classés et inscrits situés à 2 km ou plus de l'aire d'étude. Au niveau RTE : une liaison souterraine n'apparaît pas dans un paysage de plaine agricole. À Quiéry-la-Motte, il existe un monument inscrit le 25 janvier 2008, la nécropole mérovingienne. Des vestiges archéologiques ont été mis à jour à Brebières.
Monuments historiques	Monuments historiques Ancien Château de Bucquière et Nécropole mérovingienne situés à 1,4 et 1,9 km de l'aire d'étude.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ Envision AESC travaillera avec les architectes à la meilleure intégration paysagère des nouveaux bâtiments. Etant donné que l'usine va être construite sur un site industriel existant, il n'y aura aucune consommation de terres agricoles ou naturelles.
- ⇒ Le pylône aérosouterrain se situerait dans l'axe de la ligne aérienne existante, il n'aurait pas d'impact sur le paysage et remplacerait le pylône existant.
- ⇒ Le pylône aérosouterrain se situerait en dehors du champ de visibilité de monuments protégés.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence de l'usine Envision AESC sur le paysage et le patrimoine est présentée dans le tableau ci-dessous.

Incidence brute				Mesures ERC		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Paysage	Les travaux de construction de l'usine Envision AESC n'auront aucun impact sur le paysage (site en zone industrielle). Aucune incidence sur le paysage n'est à prévoir par le raccordement RTE.	Travaux		/	/	
	Les bâtiments auront une hauteur de 29 m et les installations présenteront des cheminées de hauteur maximale de 45 m. Ils sont susceptibles d'être visibles au loin depuis les habitations.	Exploitation		/	/	
Patrimoine culturel	Le projet n'aura aucun impact sur le patrimoine culturel.	Travaux et Exploitation		/	/	
Sites archéologiques	Le projet devra faire l'objet de prescriptions archéologiques.	Travaux et Exploitation		/	/	

Les images en pages suivantes présentent le site d'Envision AESC en situation future depuis l'est, le sud-est et le sud-ouest.



FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au cadre de vie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeux
Ambiance sonore et vibrations	Aire d'étude à proximité d'axes bruyants (bruit routier en provenance des D650 et D621). Nuisances sonores dues aux activités de Renault. Vibrations d'origine routière négligeable.
Air	Qualité de l'air préoccupante dans le Nord-Pas-de-Calais. Concentrations de plus en plus basses au cours des 10 dernières années (Plan de Protection de l'Atmosphère Nord - Pas-de-Calais). La principale pollution de l'air provient de la circulation routière.
Odeurs	Nuisances olfactives négligeables.
Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse modérée à forte, sous influence de l'agglomération douaisienne.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ En phase travaux, le brûlage à l'air libre sera interdit, un plan de prévention sera mis en place avec notamment des consignes environnementales et des phases d'arrosages seront réalisées en cas de constatation d'envol de poussières.
- ⇒ Les équipements (pompes, compresseurs...) sélectionnés seront neufs et installés dans les règles de l'art pour éviter toute génération de vibrations et bruit à l'extérieur du site.
- ⇒ Comme tout site industriel, l'usine aura des rejets atmosphériques. En effet, des solvants organiques sont nécessaires sur la partie " mélanges " du processus de fabrication pour les encres des électrodes. Envision AESC a prévu la mise en place des systèmes de récupération des composés organiques volatils et des systèmes de traitement sur ses rejets canalisés afin de limiter ses émissions en composés organiques volatils (dont solvant), poussières et métaux.
- ⇒ Les rejets canalisés seront regroupés autant que possible pour les rejets de même nature. Les cheminées auront une hauteur très élevée permettant une bonne dispersion des émissions.
- ⇒ Concernant les émissions lumineuses, les mâts d'éclairage prévus pour l'usine seront dirigés vers le bas pour éclairer les abords du bâtiment et les voiries.
- ⇒ Envision AESC mettra en place des dispositifs d'économie d'énergie pour réduire sa consommation énergétique. Un système de management d'énergie couplé au système d'intelligence artificielle développé en interne sera mis en place pour surveiller et optimiser les consommations d'énergie du site.
- ⇒ La réalisation des liaisons souterraines RTE peut présenter des risques pour la sécurité du personnel ou du voisinage. Des dispositions seront mises en œuvre lors du chantier pour réduire ses effets vis-à-vis des riverains. Un balisage du chantier permettra de prévenir le risque de chutes. Des dispositifs garantissant la sécurité et facilitant l'accès aux habitations, aux entreprises, aux commerces seront assurés.
- ⇒ Il n'y a pas de risque d'incendie en ce qui concerne le raccordement électrique, le défaut étant confiné dans le fourreau entouré d'un bloc béton ou d'un remblai important.
- ⇒ Concernant les champs électromagnétiques, pour le développement et l'exploitation de ses ouvrages, RTE applique les limites fixées par l'État, qui a traduit dans la réglementation française la recommandation européenne adoptée par le Conseil des ministres de la santé de l'Union Européenne.
- ⇒ Dans le cas des liaisons souterraines RTE, il n'y a pas de champ électrique en raison de l'écran métallique entrant dans sa composition.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence du projet sur le cadre de vie est présentée dans le tableau ci-dessous.

Incidence brute				Mesures ERC		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Bruit et vibrations	L'ensemble des bruits ne dépassera pas les prescriptions de la réglementation en vigueur pour l'usine Envision AESC. Le raccordement électrique RTE n'émet aucun son.	Travaux et Exploitation		/	/	
Air	Les mesures de conception limiteront l'envol de poussières et les gaz d'échappement.	Travaux		/	/	
	Les rejets atmosphériques de l'usine seront discontinus. Ils seront principalement dus au process mais seront faibles au vu des dispositifs de traitement prévus. Le raccordement électrique RTE n'a aucune incidence sur la qualité de l'air.	Exploitation		Récupération des solvants, filtres, charbon actif, conception des cheminées	Non estimable	
Odeurs	L'incidence sera nulle.	Travaux et Exploitation		/	/	
Emissions lumineuses	L'incidence sera nulle	Travaux		/	/	
	L'incidence sera non significative (éclairage vers le sol).	Exploitation		/	/	
Chaleur et radiations	L'incidence sera non significative (engins et matériels adaptés).	Travaux		/	/	
	L'incidence sera nulle.	Exploitation				
Energie	La consommation sera de courte durée et non significative.	Travaux		/	/	
	L'usine d'Envision AESC sera consommatrice en énergie. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur l'usine pour assurer certains besoins internes. Envision AESC cherchera à se fournir en énergie décarbonée.	Exploitation		/	/	
Déchets	Les modes de gestion et le stockage seront adaptés à la nature des déchets produits.	Travaux et exploitation		/	/	

Incidence brute				Mesures ERC		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Sécurité	L'incidence de la phase chantier du raccordement électrique RTE sur la sécurité est négligeable.	Travaux		/	/	
Champs électromagnétiques	L'incidence sur la santé est négligeable.	Travaux et exploitation		/	/	
Servitudes	La construction d'une ligne électrique souterraine ou d'un pylône n'implique pas d'expropriation mais une servitude indemnisable	Exploitation				

PRINCIPALES MESURES DE SUIVI

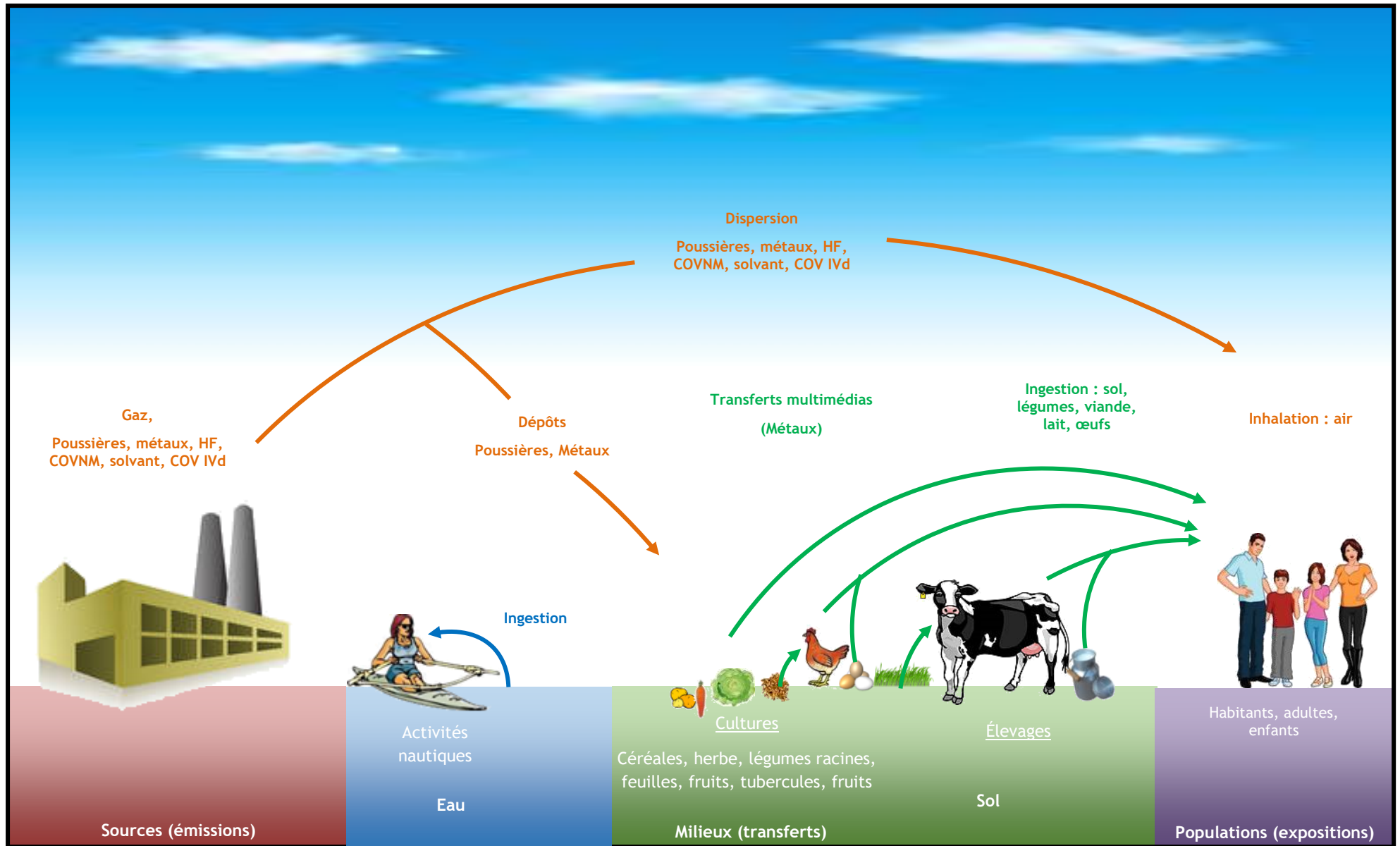
- ⇒ Les rejets atmosphériques feront l'objet d'une surveillance afin de s'assurer du respect des valeurs limites fixées. Les résultats de mesures seront tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.
- ⇒ Pour ce qui concerne les rejets de composés organiques volatils (COV), il sera mis en place un plan de gestion des solvants établi conformément aux principes exposés dans le " guide d'élaboration d'un plan de gestion des solvants " de l'INERIS de décembre 2003. Ce plan sera transmis annuellement à l'inspection des installations classées.

La partie sanitaire d'une étude d'impact (impact sur la santé de la population) pour un site concerné par la directive dite IED comme c'est le cas du projet de ENVISION AESC doit comprendre un volet dit IEM (Interprétation de l'État des Milieux) et un volet évaluation des risques sanitaires dit prospectif.

Dans un premier temps, la démarche de conceptualisation de l'exposition aboutissant au triptyque source/vecteur/cible a été menée (les sources de pollution : localisation, description... ; les cibles : enjeux à protéger comme les populations, ressources en eau, ressources environnementales, etc. ; les vecteurs responsables du transfert des sources vers les cibles : inhalation, ingestion...).

Cette combinaison a été identifiée pour les émissions atmosphériques et les effluents aqueux issus du procédé. Les autres rejets dans l'eau correspondent aux eaux pluviales et aux eaux domestiques L'impact brut étant faible, elles ne sont pas retenues comme sources d'émission.

Les substances retenues susceptibles d'être émises dans l'air sont des composés gazeux et particulaires issus de l'activité du site. Le schéma conceptuel est formalisé sur la figure ci-après.



La suite de la démarche consiste en l'évaluation de l'état des milieux (démarche IEM). Ce volet réglementaire permet d'identifier si le milieu (l'air par exemple ou le sol pour les retombées) dans lequel il est suspecté un rejet est déjà dégradé ou non pour les polluants susceptibles d'être émis par le projet.

La dégradation potentielle du milieu peut être déterminée suivant des études empiriques (résultats de la bibliographies scientifiques notamment) ou via des mesures physiques sur le milieu, diligentées par exemple par le futur exploitant. Dans un premier temps, les résultats sont comparés à l'environnement local témoin afin de déterminer si le milieu est dégradé ou pas. Pour les points de mesures présentant une dégradation, les résultats sont alors comparés soit à des valeurs dites réglementaires (Code de l'Environnement), soit à des valeurs de bases de données scientifiques pour des milieux relativement similaires (état de référence du milieu), soit mis en perspective par un calcul d'une exposition indirecte sur l'homme (par inhalation de la substance ou par ingestion de la substance par les aliments par exemple), pour déterminer si le projet est compatible avec les usages.

Si le milieu n'est pas dégradé par le polluant, alors il n'y a pas de difficulté rencontrée à l'émission de ce dernier par le projet. Si le milieu présente une certaine dégradation, alors l'émission du polluant par le projet peut être conditionnée à certaines restrictions (diminution de la quantité annuelle par exemple).

Si le milieu est déjà beaucoup trop dégradé, alors il ne sera pas possible de mettre en œuvre le projet avec une émission de ce polluant et l'exploitant devra mettre en avant des mesures de réduction importante voir de suppression complète de ce polluant.

Synthèse de l'IEM :

Des mesures dans l'environnement du futur site ENVISION AESC ont été réalisées afin d'estimer la qualité de l'air, de l'eau et du sol avant l'implantation du projet. Les résultats de ces mesures ont montré une dégradation localisée par rapport à l'environnement témoin sur certains polluants dans les milieux Air et Sols.

Les comparaisons aux valeurs réglementaires ou les quantifications partielles des risques menées sur les milieux Air, Eau et Sols amènent à conclure que l'état des milieux est compatible avec le projet ENVISION AESC, avec un contrôle renforcé sur le Cobalt dans le milieu Air qui présente une vulnérabilité potentielle car est déjà présente une certaine dégradation du milieu.

Ainsi, l'exploitant a dû proposer une valeur d'émission par exemple en Cobalt plus faible que celle édictée dans la réglementation.

La démarche s'achève par le volet dit évaluation prospective du risque sanitaire, qui consiste à modéliser les émissions atmosphériques de l'installation future et à conclure sur les retombées potentielles sur les populations (lieux d'exposition) afin de calculer via des valeurs de référence (qui sont appelées valeurs toxicologiques de référence (VTR)) le risque sur la santé à long terme (plusieurs années) des personnes qui vivent et travaillent dans la zone.

Si le risque est faible, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont inférieurs à des valeurs réglementaires pour l'ensemble de la population exposée en dehors du site, le projet peut s'implanter dans les conditions de rejets (flux émis dans l'année par exemple) proposées.

Si le risque est important, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont supérieurs à des valeurs réglementaires pour ne serait-ce qu'une partie de la population exposée en dehors du site, alors l'exploitant doit revoir à la baisse ses ambitions d'émissions de polluants jusqu'à ce que le risque soit acceptable et revienne au cas précédent (résultats de calcul inférieurs aux valeurs réglementaires).

Synthèse de l'évaluation prospective :

Suivant la démarche d'évaluation prospective du risque sanitaire, les niveaux d'exposition futurs de la population ont été estimés via plusieurs modes de transfert et voies d'administration possibles (inhalation et ingestion).

Les résultats de calculs de risques sanitaires montrent que l'impact sanitaire du site peut être qualifié d'acceptable conformément aux référentiels en vigueur et sont compatibles pour le projet. Le projet ne présentera pas de risques pour les populations environnantes dans la mesure où les conditions majorantes fixées dans l'étude sont respectées.

Conclusion générale:

En conclusion, le projet porté par Envision AESC, et son raccordement éventuel par RTE, peut être qualifié d'acceptable en termes d'impact sanitaire dans la limite du respect des conditions suivantes :

- maîtrise des émissions selon les conditions définies dans l'étude d'impact,
- non dépassement des flux annuels mentionnés dans l'étude d'impact,
- surveillance des sources d'émissions selon les modalités précisées dans l'étude d'impact.